

terres à faible rendement au moyen de techniques désuètes, situation qu'il convient de redresser. Le gouvernement indien a ainsi entrepris d'y remédier en se fondant sur un programme qui a été élaboré par le NDDB et a permis d'augmenter la production laitière dans tout le pays.

À l'aide de fonds provenant de la vente de l'huile de colza canadienne, le NDDB organisera les producteurs en coopératives de village dans trois des principaux États producteurs d'oléagineux. On veut ainsi favoriser la production de graines d'arachide, de fèves de soya, de graines de colza, de graines de moutarde, de graines de coton et de noix de coco. En 1990, les producteurs membres devraient être en mesure de fournir suffisamment de graines oléagineuses dans le cadre du projet pour que celui-ci devienne autonome et entraîne une stabilisation des prix.

Les principaux bénéficiaires du projet sont les 100 000 producteurs de graines oléagineuses qui sont appelés à faire partie des futures coopératives. Les avantages seront particulièrement intéressants pour les femmes, qui seront encouragées à participer aux programmes de formation organisés dans le pays même.

La situation au Liban

M. Allan MacEachen, vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a annoncé, le 1^{er} septembre, que le gouvernement canadien suit avec beaucoup d'attention et de préoccupation l'évolution récente de la situation au Liban, caractérisée par un regain de violence. Le Canada déplore les nombreuses pertes de vie enregistrées et souhaite que les efforts de médiation en cours portent fruit. Le gouvernement considère que les appels du président Gemayel à un dialogue national entre tous les Libanais constituent la voie la plus sûre pour sortir de l'impasse actuelle et renforcer l'autorité du gouvernement libanais.

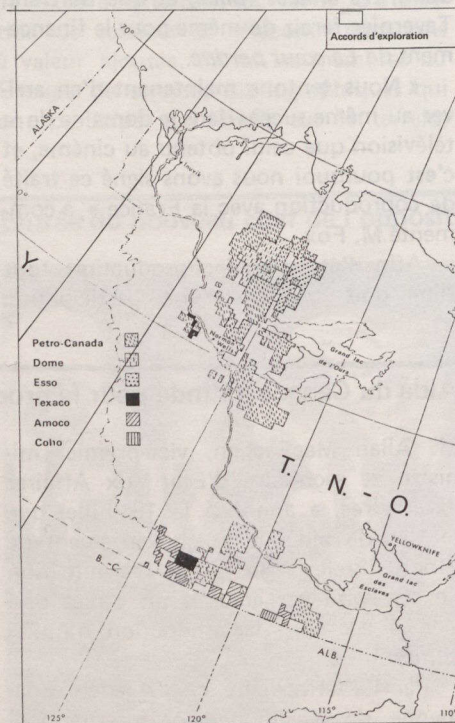
Le gouvernement canadien est en consultations étroites avec d'autres gouvernements concernés, afin de déterminer les meilleurs moyens d'assurer la sécurité des ressortissants canadiens au Liban. Le ministère des Affaires extérieures est en contact avec l'ambassade du Canada à Beyrouth qui n'a été informée d'aucune victime parmi les membres de la communauté canadienne au Liban. Dans la mesure où les conditions locales le permettront, l'ambassade assurera tous les services consulaires possibles aux ressortissants canadiens se trouvant au Liban.

Accords d'exploration dans la vallée du Mackenzie

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, M. John Munro, a annoncé, le 11 août, la conclusion de 19 accords d'exploration, passés avec des sociétés pétrolières et gazières, et ce, pour des terres situées dans la vallée du Mackenzie. Ces accords marquent la plus importante reprise des activités industrielles dans la région depuis 1914.

Aux termes de ces accords qui mettent en présence six sociétés et qui visent plus de neuf millions d'hectares de terrain, 24 puits seront forés au cours des cinq prochaines années.

Deux comités ont été créés afin de permettre aux résidents de tirer parti, autant que possible, des activités d'exploration. Ces comités, dont les bureaux seront situés à Yellowknife et à Whitehorse, examineront les ressources locales en vue de former du personnel et de stimuler le milieu des affaires. Ils dirigeront également les activités entreprises en ce sens.



Les accords d'exploration ont été négociés avec le concours de l'Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada.

« Ces nombreux projets devraient permettre non seulement de créer des emplois pour les autochtones et les autres résidents du Nord, mais aussi de parvenir aux objectifs fixés dans le domaine de l'autonomie énergétique du Canada », a conclu le ministre.

Comité chargé d'examiner le cas d'immigrants illégaux

M. Lloyd Axworthy, alors ministre de l'Emploi et de l'Immigration, a annoncé, début août, la formation d'un comité de cinq membres chargé d'examiner le cas d'immigrants illégaux qui demeurent au Canada depuis au moins cinq ans.

Cette étude cas par cas fait partie de l'effort soutenu en vue de régler le problème de l'immigration illégale.

« Ce comité a été formé en vue d'assurer une étude juste et uniforme des cas de résidents de longue date qui ont pris racine au Canada dans le but de leur accorder au pays le statut d'immigrant reçu », a dit M. Axworthy.

Le comité aura son siège à Ottawa, étudiera tous les cas d'immigrants illégaux de longue date qui se présenteront volontairement, ainsi que ceux des immigrants illégaux découverts par les mesures d'exécution de la loi.

Il examinera chaque cas en se fondant sur des considérations qui comprennent :

- la période pendant laquelle la personne a séjourné illégalement au Canada (au moins cinq ans sans aucun statut) ;
- l'absence de condamnation pour des infractions graves ;
- les circonstances ayant amené l'intéressé à décider de devenir illégal et à être demeuré tout ce temps sans statut ;
- les possibilités actuelles et futures de s'établir avec succès et de s'intégrer dans la société canadienne ;
- la présence de parents proches ou éloignés ou l'existence, au Canada, de liens familiaux établis de fait ;
- la situation qui règne dans le pays d'origine du requérant.

Les résidents illégaux pourront présenter eux-mêmes leur demande à un Centre d'immigration du Canada (CIC) ou, de façon anonyme, par l'intermédiaire d'une tierce partie comme un avocat, un député, un représentant d'un organisme confessionnel ou bénévole qui communiquera en leur nom avec les fonctionnaires de l'Immigration. Ces derniers informeront les représentants concernés de la façon de présenter les demandes.

Les demandeurs anonymes, une fois informés qu'une décision favorable a été prise à leur sujet, devront se rendre au CIC qui vérifiera les faits soumis au comité. S'ils sont exacts et que les demandeurs satisfont aux normes régulières de santé et de sécurité, le droit d'établir leur sera alors accordé.